

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-01	Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	21
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	29

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT
Stéphanie SERIEIX

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-01

Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025

Monsieur le Président vérifie que le quorum est atteint.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h38.

Il énumère les pouvoirs.

Il demande un volontaire pour être secrétaire de séance. Monsieur Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac, est désigné secrétaire de séance.

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire préalablement envoyé aux conseillers communautaires ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 novembre 2025,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-02	Finances : Demande de subvention DETR/DSIL/Fonds Vert 2026 – Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Mauriac phase 1 sur 2
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX (arrivé à 18h44)
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-02	Finances : Demande de subvention DETR/DSIL/Fonds Vert 2026 – Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Mauriac phase 1 sur 2
--------------------------------------	--

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé de mener la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle en Pays de Mauriac sur la parcelle AH 0292 à Mauriac.

Dans ce cadre, il précise qu'un concours restreint sur « esquisse + » est en cours afin de désigner un maître d'œuvre chargé de la conception du projet et du suivi des travaux.

Le jury de concours s'est réuni le 9 décembre 2025, après la phase de candidature, afin de désigner le lauréat du concours. S'en suivra un marché de maîtrise d'œuvre, avec le lauréat, qui interviendra début 2026.

Le chantier devrait démarrer dans le courant de l'année 2026, pour une livraison du bâtiment prévue fin 2027.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est estimée à 3 115 794,50 € HT.

Afin d'optimiser la subvention il propose de phaser l'opération sur 2026 et 2027.

Il propose de solliciter des financements auprès de l'État au titre de la DETR/DSIL/FV 2026 et propose le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel DETR/DSIL 2026

DEPENSES		
Postes de dépenses détaillés par corps d'état	Montant HT	
Assistance à Maitrise d'œuvre	10 625,08 €	
Maîtrise d'œuvre	244 332,00 €	
Études : relevé topographique, sol, CSPS, CT	31 515,52 €	
Jury de concours	16 000,00 €	
Travaux d'aménagement	838 000,00 €	
Total	1 140 472,60 €	
FINANCEMENTS		
Origine du financement	Montants HT	% du montant total de l'opération
État : DETR DSIL 2026	456 189,04 €	40,00 %
CD 15 : Contrat Cantal développement	100 000,00 €	8,77 %
CR AURA :	250 000,00 €	21,92 %
TOTAL financements publics	806 189,04 €	70,69 %
Autofinancement	334 283,56 €	29,31 %
TOTAL	1 140 472,60 €	100,00 %

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-02	Finances : Demande de subvention DETR/DSIL/Fonds Vert 2026 – Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Mauriac phase 1 sur 2
--------------------------------------	--

Madame Serieix arrive à 18h44.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement pour la Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Mauriac phase 1 sur 2 ;
- **APPROUVE** le dépôt de dossier DETR/DSIL/FV 2026 pour la Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Mauriac phase 1 sur 2 ;
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-03	Finances : Demande de subvention DETR/DSIL/Fonds Vert 2026 – Rénovation énergétique du Centre aquatique du Pays de Mauriac phase 1 sur 2
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-03	Finances : Demande de subvention DETR/DSIL/Fonds Vert 2026 – Rénovation énergétique du Centre aquatique du Pays de Mauriac phase 1 sur 2
--------------------------------------	---

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé de mener une étude sur les différents modes de consommation d'énergies du Centre aquatique.

Cette étude a permis de faire l'inventaire des différents équipements de la structure afin d'envisager des moyens de réduire les coûts de fonctionnement du Centre aquatique. L'installation de nouvelles technologies par de nouvelles plus performantes et plus économiques vont permettre de réduire les coûts de fonctionnement de la structure et de réduire son impact sur l'environnement.

Cette étude confiée au bureau Igetec a permis : d'identifier les principaux postes de consommation, de hiérarchiser les actions correctives, et de définir un programme de travaux cohérent et phasé.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est estimée à 292 900,00 HT. Afin d'optimiser la subvention il propose de phaser l'opération sur 2026 et 2027.

Il propose de solliciter des financements auprès de l'État au titre de la DETR/DSIL/FV 2026 et propose le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel DETR/DSIL/FV 2026

DEPENSES		
Postes de dépenses détaillés par corps d'état	Montant HT	
Maîtrise d'œuvre	13 170,00 €	
Travaux	68 000,00 €	
Total	81 170,00 €	
FINANCEMENTS		
Origine du financement	Montants HT	% du montant total de l'opération
État : DETR DSIL FV 2026	32 468,00 €	40,00 %
Fonds européens	16 234,00 €	20,00 %
Conseil régional AURA	16 234,00 €	20,00 %
TOTAL financements publics	64 936,00 €	80,00 %
Autofinancement	16 234,00 €	20,00 %
TOTAL	81 170,00 €	100,00 %

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-03	Finances : Demande de subvention DETR/DSIL/Fonds Vert 2026 – Rénovation énergétique du Centre aquatique du Pays de Mauriac phase 1 sur 2
--------------------------------------	---

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le plan de financement pour la Rénovation énergétique du Centre aquatique du Pays de Mauriac phase 1 sur 2 ;
- **APPROUVE** le dépôt de dossier DETR/DSIL/FV 2026 pour la Rénovation énergétique du Centre aquatique du Pays de Mauriac phase 1 sur 2 ;
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-04	Economie : Approbation pour les dimanches d'ouverture des commerces mauriacois
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-04

**Economie : Approbation pour les dimanches
d'ouverture des commerces mauriacois**

Vu l'article L.3132-26 du code du travail exposant que, dans une commune, lorsque les commerces sont ouverts plus de cinq dimanches par an, l'approbation de l'EPCI est nécessaire avant la décision du Maire ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu le projet de l'arrêté de la commune de Mauriac,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les dimanches d'ouvertures des commerces mauriacois pour l'année 2026 ;
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-05	Social : Convention de mise à disposition de locaux pour le RPE avec la commune de Mauriac
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Monsieur le Président expose que la commune de Mauriac dispose, dans le cadre du Pôle Petite Enfance, des locaux adaptés à la petite enfance (bureaux, local d'animation...) destinés à l'accueil du RPE.

La Communauté de communes ne disposant pas de locaux propres pour le Relais Petite Enfance, elle utilise depuis plusieurs années les locaux mis à disposition par la commune de Mauriac via une convention d'occupation.

La convention de mise à disposition prend effet à compter du 1er janvier 2026 pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois, n'excédant pas trois sur sa durée totale, soit au 31 décembre 2028.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le projet, joint à la présente délibération, de convention d'occupation d'une partie du rez-de-chaussée de l'entité 1 du pôle petite enfance, propriété de la commune de Mauriac, par le RPE intercommunal ;**
- **DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget de la Communauté de communes ;**
- **AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-XX	GEMAPI : approbation de la déclaration d'intérêt général (DIG) dans le cadre du plan pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2025
--------------------------------------	--

Cette délibération a été retirée car elle a déjà été prise lors du conseil communautaire du 15 avril 2024. Celle-ci fait doublon avec la première délibération et la délibération du 15 avril 2024 valide les modifications des travaux.

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-06	Finances : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-06	Finances : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
--------------------------------------	---

Monsieur le Président rappelle que selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, « l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Cette possibilité présente un réel intérêt pour la collectivité en lui permettant de faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Oùï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 dans la limite des montants suivants :**

Budget principal CCPM

Opération	Compte M57	Libellé	BP 2025 (hors report)	Autorisation de dépenses 2026 (25%)
52	2315	Immos en cours inst techniques	120 000,00 €	30 000,00 €
Total Opération 52			120 000,00 €	30 000,00 €
53	2031	Frais d'étude	25 000,00 €	6 250,00 €
53	2158	Autres matériels et outillage	10 000,00 €	2 500,00 €
53	2315	Immos en cours inst techniques	681 788,67 €	170 447,17 €
Total Opération 52			716 788,67 €	179 197,17 €
54	2031	Frais d'étude	180 000,00 €	45 000,00 €
54	2113	Terrains aménagés autres que voirie	116 400,00 €	29 100,00 €
54	2313	Immos en cours construction	1 500 000,00 €	375 000,00 €
Total Opération 52			1 796 400,00 €	449 100,00 €
55	2315	Immos en cours inst techniques	237 689,00 €	59 422,25 €
Total Opération 52			237 689,00 €	59 422,25 €
56	2138	Autres constructions	35 000,00 €	8 750,00 €
56	2313	Immos en cours construction	180 000,00 €	45 000,00 €
Total Opération 52			215 000,00 €	53 750,00 €
57	202	Frais d'études, d'élaboration, modifications et révisions des documents d'urbanisme	240 000,00 €	60 000,00 €
Total Opération 52			240 000,00 €	60 000,00 €
Non affecté	2031	Frais d'étude	49 000,00 €	12 250,00 €
Non affecté	2051	Concessions et droits similaires	5 000,00 €	1 250,00 €
Non affecté	20421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	20 000,00 €	5 000,00 €
Non affecté	20422	Subv. Pers. Droit privé - Bâtiments et installations	50 000,00 €	12 500,00 €
Non affecté	2158	Autres matériels et outillage	40 000,00 €	10 000,00 €
Non affecté	21828	Autres matériels de transport	28 000,00 €	7 000,00 €
Non affecté	21838	Autres matériels informatique	5 000,00 €	1 250,00 €
Non affecté	2184	Matériel de bureau et mobilier	5 000,00 €	1 250,00 €
Non affecté	2188	Autres immos corporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
Non affecté	2313	Immos en cours construction	60 000,00 €	15 000,00 €
Non affecté	2315	Immos en cours inst techniques	150 000,00 €	37 500,00 €
Non affecté	2315	Immos en cours inst techniques opération assainissement	56 104,00 €	14 026,00 €
Total sans opération			478 104,00 €	119 526,00 €

Budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif

Compte M49	Libellé	BP 2025 (hors report)	Autorisation de dépenses 2026 (25%)
218	Autres immobilisations corporelles	3 885,37 €	971,34 €

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-06	Finances : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
--------------------------------------	---

- **CHARGE Monsieur le Président et Madame le Receveur, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-07	Finances : Budget général - Décision modificative n°1
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-07

Finances : Budget général - Décision modificative n°1

Monsieur le Président expose que l'évaluation foncière de l'ensemble des immobilisations liées à des barrages hydroélectriques construits avant 1974 a été revue au niveau national en 2025.

Les travaux de contrôle ont conduit à la suppression de l'abattement de 50 % appliqué au titre de la réduction de la valeur locative des établissements industriels dont bénéficiaient les barrages hydrauliques antérieurs à 1974.

Cette correction de la méthode d'évaluation a entraîné l'émission de rôles supplémentaires en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Par ailleurs, cet abattement de 50 % sur la valeur locative de ces établissements constituait une perte de bases fiscales pour notre collectivité et donnait lieu à une compensation financière de l'État, dite « allocation compensatrice MU ».

La collectivité a ainsi perçu à la fois :

- au titre du mois de novembre 2025, le produit des rôles supplémentaires en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE) émis au titre des années 2021 à 2024, soit un total de 1 736 523 € ;
- des allocations compensatrices de CFE "établissements industriels" au titre des années 2021, 2022, 2023 et 2024 pour la partie correspondant à ces barrages dont l'évaluation a été corrigée, soit un total de 1 718 457 €.

À la suite des contrôles menés par la DGFIP, la CFE due est désormais payée en totalité par l'entreprise concessionnaire.

Dès lors, la perception de l'allocation compensatrice MU pour les années 2021 à 2024 concernant ces établissements n'apparaît plus justifiée et devrait donner lieu à une reprise.

À ce jour, les modalités précises de cette reprise ne sont pas encore définies et font l'objet d'échanges entre la Direction générale des Finances Publiques et la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

En conséquence, le produit des rôles supplémentaires est définitivement acquis pour la collectivité mais une reprise des allocations compensatrices MU versées au titre des années 2021 à 2024 pourrait intervenir en 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23-1 et R. 5211-6 et suivants ;

Vu l'approbation du budget Général prévisionnel lors du conseil communautaire du 15 avril 2025 ;

Monsieur Laporte : *C'est un jeu d'écriture et d'équilibre ?*

Monsieur le Président : *C'est un jeu d'écriture et équilibré. Je pense qu'en 2026, il y aura une surprise. On risque de rembourser. On met ce montant de côté même si nous pourrions l'utiliser vu que c'est une recette que nous avons reçue. Cependant, il vaut mieux les mettre de côté pour le jour où on nous demandera de rembourser.*

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-07

Finances : Budget général - Décision modificative n°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de modifier le budget général tel que suivant :**

DM n°1 - BP_Virement de crédits (avec vote)				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6815-01 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	1 718 457,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, aux depreciations et aux provisions	0,00 €	1 718 457,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73118-01 : Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 718 457,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité ocale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 718 457,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 718 457,00 €	0,00 €	1 718 457,00 €
Total Général		1 718 457,00 €		1 718 457,00 €

- **CHARGE Monsieur le Président et Madame le Receveur, chacun en ce qui les concernent, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-08	Finances : Demande de subvention exceptionnelle à la MFR
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-08

Finances : Demande de subvention exceptionnelle à la MFR

Lors du vote du budget principal du 15 avril 2025, il a été inscrit une subvention exceptionnelle pour la MFR d'un montant de 50 000 € afin de l'accompagner dans l'étude et les travaux de rénovation de leur ensemble immobilier.

La MFR a transmis, le 11 décembre 2025, une demande de subvention à la Communauté de communes accompagnée d'une facture sur la réalisation d'un avant-projet sommaire d'un montant de 26 000 € HT. La collectivité ne pouvant subvenir à plus de 80% du montant HT, la subvention ne pourra excéder 20 000 €. Par ailleurs, la MFR demande le report du montant restant inscrit au budget, soit 30 000 €, sur l'année 2026. Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur une subvention exceptionnelle à la MFR pour un montant de 20 000 € sur l'année 2025 et d'inscrire, sur le budget 2026, une aide exceptionnelle à la MFR d'un montant de 30 000 €.

Vu l'Article L. 5211-1 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par la MFR ;

Considérant que l'action de formation des jeunes par la MFR sur le territoire communautaire doit être soutenue.

Monsieur Rollin : *C'est pour faire quoi ?*

Monsieur le Président : *C'est pour rénover leurs bâtiments. Ils ne savent pas exactement ce qu'ils vont faire. L'étude porte sur la réalisation d'un avant-projet sommaire.*

Monsieur Rollin : *Donc, ils restent là-bas.*

Monsieur le Président : *Oui.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** à la MFR de Mauriac pour l'exercice 2025 une subvention de d'investissement de 20 000 € ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2026 en dépenses d'investissement,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente et l'autorise à signer toute pièce relative à ce dossier.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-09	Ressources Humaines : Protection sociale des agents – Risque santé
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu les avis du Comité Technique en date du 14 mars 2019, 13 juin 2019 et du 27 septembre 2022 et du Comité Social Territorial du 19 septembre 2023,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 9 décembre 2025 favorable à la prise en charge employeur pour les contrats labellisés en matière de santé,

Considérant la volonté de développer l'action sociale en faveur des agents de la collectivité en attribuant sa participation financière à tous ceux d'entre eux qui opteront pour leur adhésion des contrats labellisés en matière de santé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'opter pour les contrats labellisés pour le risque santé,
- **ATTRIBUE** une participation mensuelle aux agents titulaires, stagiaires, et contractuels de droit public ou privé,
- **INFORME** que cette participation sera soumise à la présentation d'une attestation de labellisation par l'agent,
- **FIXE** cette participation à 15 euros par agent et par mois,
- **INFORME** que la participation ne pourra pas être cumulée avec une quelque autre aide concernant ledit contrat et qu'elle ne pourra pas être supérieure au montant de la cotisation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à cette convention et tout acte en déroulant.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-10	Ressources Humaines : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-10

Ressources Humaines : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet

Monsieur le Président expose que la Communauté de communes a conventionné avec la Région sur l'Autorité Organisatrice de niveau 2 (AO2) pour la gestion du transport scolaire. En parallèle, compte-tenu des obligations réglementaires de plus en plus contraignantes nécessitant une vigilance, il a nécessité de seconder la responsable administrative et financière, notamment sur le contrôle budgétaire en lien avec la DGFIP.

À cet effet, un agent est en charge de l'organisation de niveau 2 du transport scolaire sur un emploi contractuel sur un temps non complet de 7 heures. Afin de garantir une qualité de service auprès des usagers tout en respectant les réglementations en vigueur. Après une publication du poste et analyse des candidatures, un agent titulaire s'est démarqué des analyses.

Il est proposé au conseil communautaire de créer, sur un emploi permanent, un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de catégorie C, dans la filière Administration, à temps non complet 28/35^e à compter du 1er janvier 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de catégorie C, dans la filière Administration, à temps non complet 28/35^e ;**
- **DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget de la Communauté de communes à compter de 2026 ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-11	Ressources Humaines : Suppression des postes
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Vu l'avis du comité social territorial rendu le 6 novembre 2025.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire en date du 26 août 2025,

Considérant la nécessité de supprimer cinq emplois correspondants au grade de :

- Adjoint administratif,
- Adjoint technique,
- Adjoint d'animation,
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.

en raison de l'avancement de grade et de la vacance du poste,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2026, trois emplois permanent à temps complet de :**
 - **1 Agent administratif ;**
 - **2 Adjoint technique ;**
- **DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2026, deux emplois permanent à temps non complet de :**
 - **1 Adjoint d'animation,**
 - **1 Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe ;**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-12	Ressources Humaines : Actualisation du tableau des effectifs
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-12

Ressources Humaines : Actualisation du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose que le tableau des effectifs nécessite une actualisation pour prendre en compte les dernières évolutions de la situation des agents.

Il propose donc de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Communauté de communes du Pays de Mauriac

Conseil 18/12/2025

Proposition de nouveau tableau des effectifs

Cadre d'emploi / Grade	Catégorie	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en EPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Rédacteur principal 1 ^o classe	B	1	0	1	0	1	1
Rédacteur principal 2 ^o classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 1 ^o classe	C	1	1	2	1	0	1
Adjoint administratif principal 2 ^o classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	0	1	1	0	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	2	6	3	2	5
Ingénieur	A	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal 2 ^o classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique	C	1	1	2	0	2	2
FILIERE TECHNIQUE		5	1	6	4	2	6
Assistant de conservation ppal 1 ^o classe (Pat & Bib)	B	1	0	1	1	0	1
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	1	1	2	0	1	1
Adjoint du patrimoine principal 1 ^o classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE		4	1	5	3	1	4
Animateur	B	1	0	1	0	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^o classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation	C	0	1	1	0	1	1
FILIERE ANIMATION		1	1	2	0	2	2
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	0	1	0	1	1
Educateur principal territorial des activités physique et sportives de 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	1	0	1
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	3	0	3	0	2	2
Opérateur territorial des activités physiques et sportives	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE SPORTIVE		6	0	6	1	3	4
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL		21	5	26	12	10	22

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-12

Ressources Humaines : Actualisation du tableau des effectifs

Madame Feniès : Concernant le projet de la maison de santé, maintenant que le conseil a acté le choix de l'architecte. On pourra avoir connaissance de l'ébauche qui a été retenue, sur le plan architectural.

Monsieur Volle : Comme vous l'avez constaté dans la décision, un architecte a bien été identifié comme lauréat. Nous avons transmis une réponse aux non retenues et ensuite, nous avons 11 jours pour informer le candidat retenu. Enfin, nous réalisons un marché public sans publicité et sans mise en concurrence avec le lauréat. Tant que le marché n'est pas attribué, l'esquisse est considérée comme un document de travail, qui de ce fait, ne peut pas être divulguée dans une séance publique comme ce conseil communautaire. Dès que le marché sera attribué et notifié, certains documents pourront être diffusés, notamment dans une séance publique. Le marché sera attribué début janvier 2026.

Monsieur le Président : Pour les travaux de la cascade de Salins, ils avancent à grand pas. Une ouverture partielle est réalisée durant les vacances de décembre afin de voir la réalisation de la calade. La fin des travaux est programmée pour mars 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les propositions de modification et le projet de nouveau tableau des effectifs,

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs tel que présenté page suivante ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Monsieur le Président clôture la séance à 19h07.

Fait à Salins, le 18 décembre 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER